



Résultats des investigations menées par les différents acteurs

L'**épidémie** de **gastro-entérites** survenue sur la commune de **Bourg Saint-Andéol** (Ardèche) dans le courant de la semaine du 21 mai dernier est aujourd'hui terminée. Elle a concerné un grand nombre de personnes avec près de 300 cas qui ont été détectés pendant une dizaine de jours (cf. communiqué de presse de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes du 1er juin), un chiffre supérieur aux cas habituellement recensés pour cette période de l'année. Il n'a pas été observé d'épidémie de gastroentérites sur cette période dans d'autres communes alentour.

Dès que le signalement a été fait le 29 mai, la communauté de communes « du Rhône aux gorges de l'Ardèche » (DRAGA), et VEOLIA ont mis en oeuvre, par mesure de précaution, des procédures afin de sécuriser la distribution de l'eau potable et notamment une augmentation du niveau de désinfection de l'eau distribuée.

Les investigations épidémiologiques immédiatement menées par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, la Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région, complétées par des analyses biologiques réalisées chez quelques dizaines de malades ont permis de conforter l'hypothèse de l'origine de cette épidémie à partir d'une contamination de l'eau potable : les caractéristiques épidémiologiques de cette épidémie, très limitée dans le temps et dans l'espace, ainsi que la mise en évidence de plusieurs virus et bactéries dans les selles des malades, indiquent bien une épidémie d'origine hydrique.

Sur la base des conclusions de l'ensemble de ces investigations, une enquête complémentaire a été menée par l'ARS, la communauté de communes DRAGA et VEOLIA pour rechercher les causes de l'incident sur le réseau de distribution d'eau : plusieurs hypothèses ont été étudiées, mais les résultats de l'enquête n'ont pas permis de dégager une cause clairement identifiée.

Epidémie de gastro-entérites aigües sur la commune de Bourg Saint-Andéol (Ardèche)

Écrit par ARS Rhône-Alpes
Lundi, 25 Juin 2012 11:35 -

Dans ce contexte, par mesure de précaution, la communauté de communes va tout de même renforcer la surveillance du réseau d'eau potable pendant plusieurs semaines. Depuis le 29 mai, les analyses d'eau réalisées montrent que celle-ci est tout à fait conforme pour la consommation.

L'ARS Rhône-Alpes rappelle quelques mesures de précautions

D'une manière générale, afin de limiter les risques de contamination du réseau d'eau potable, l'agence souhaite rappeler au public qu'aucun puits, aucune citerne, ou réserve d'eau privée ne doit être raccordé à un réseau public d'eau potable. L'alimentation des chasses d'eau des WC et l'alimentation en eau des lave-linges peut se faire à partir d'une ressource privée mais avec un réseau de canalisations distinct et séparé physiquement du réseau d'eau public. La séparation par une vanne ou un disconnecteur n'est pas toujours suffisant. Si leur étanchéité n'est pas vérifiée tous les ans, ils finiront par laisser passer de l'eau.